# Rapport public Parcoursup session 2023

Université Paris Nanterre - Double licence - Droit / Philosophie - Double licence mention Droit - mention Philosophie

# Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Université Paris Nanterre - Double licence - Droit / Philosophie - Double licence mention Droit - mention Philosophie	Jury par défaut	Tous les candidats	25	338	129	175	16

# Le rappel des caractéristiques de la formation

#### Attendus nationaux - Mention Droit

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

#### **ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL**

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT:

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.
- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.
- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).
- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

\*Avoir répondu à un <u>questionnaire d'auto-évaluation</u> disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d' ouverture de la plateforme pour la formulation des voeux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

### Attendus nationaux - Mention Philosophie

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

#### **ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL**

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au

lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention PHILOSOPHIE :

- \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d' expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- \* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- \* Etre intéressé par la démarche scientifique Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.
- \* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique La licence Philosophie a pour objet l'étude et la compréhension de la pensée humaine, dans toute sa richesse, sa diversité, sa complexité.
- \* Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde L'intérêt pour la discipline Philosophie est bien évidemment essentiel, mais la démarche philosophique impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.
- \* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail, seul ou en équipe Cet attendu marque l'importance, pour la formation en philosophie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de philosophie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

#### Attendus locaux

Le candidat à l'inscription doit répondre non seulement aux attendus figurant dans les éléments de cadrage national des deux Licences associées (Droit et Philosophie), mais aussi aux attendus suivants :- La volonté de s'investir dans un double cursus qui comporte davantage d'heures qu'un simple cursus et requiert une même exigence dans les deux disciplines associées.- Faire preuve d'esprit critique- Porter de l'intérêt aux questions et aux débats du monde contemporain- Etre disposé à lire: la formation de philosophie requiert la lecture régulière et critique de textes classiques et contemporains.- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoiresCet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texteLa formation requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuelLe candidat doit savoir structurer son argumentation et raisonner sur des concepts. La formation requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiquesLa formation s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen voire mondial qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques qui sont le plus souvent présentés en langue étrangère.- Etre intéressé par les questions historiques, sociétales et politiquesLe candidat doit avoir une curiosité pour la société et le monde qui l'entourent. Le droit ne peut en effet être étudié indépendamment des réalités humaines, sociales et politiques. - avoir répondu au questionnaire « Découverte du Droit ». Le suivi de ce module constitue une condition de recevabilité du dossierCe module est un outil informatif et pédagogique offert aux lycéens pour avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Si le passage de ce module est obligatoire, son résultat n'est connu que du seul lycéen.

## **Conditions d'inscription**

Si vous êtes candidat de nationalité étrangère, et à la fois :

- non titulaire ou ne préparant pas un baccalauréat français ou un baccalauréat européen ;
- non ressortissant de l'Union européenne (U.E.), de l'Espace économique européen (E.E.E.), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre ;
- et que vous résidez dans un des pays disposant d'un espace Campus France à procédure Etudes en France : vous ne devez pas vous inscrire sur Parcoursup. Vous devez faire vos démarches sur le site de Campus France de votre pays de résidence : www.nom\_du\_pays.campusfrance.org (exemple : www.maroc.campusfrance.org).

Si vous n'êtes pas concernés par l'ensemble de ces trois conditions, notamment si vous résidez déjà en France, vous devez vous inscrire sur Parcoursup.

### Contenu et organisation des enseignements pour la formation

L'originalité de cette formation est de permettre aux candidats d'obtenir deux diplômes : la Licence de « Philosophie ». Elle constitue un parcours exigeant proposant les enseignements fondamentaux des deux disciplines et s'adresse à des candidats dotés de grandes capacités de travail de façon à s'engager dans un cursus renforcé. La licence de droit offre une solide formation généraliste orientée vers la maîtrise des principales matières du droit public et du droit privé et l'acquisition de méthodes de raisonnement (qualification des situations, interprétation de textes et de décisions judiciaires, résolution de cas, note de synthèse...). La licence de philosophie, quant à elle, offre un parcours d'ensemble de la tradition philosophique et de ses prolongements actuels, dans un souci d'ouverture disciplinaire; découverte des grands jalons historiques (de l'antiquité à la période contemporaine), des grands domaines de la philosophie (métaphysique, philosophie de la connaissance, éthique, philosophie politique, etc.), initiation à des questions vives du monde contemporain (philosophie de l'environnement, philosophie du genre, cinéma et philosophie, etc.). La double licence constitue un atout dans l'ensemble des débouchés de chaque licence et prépare particulièrement aux métiers de la justice, de la fonction publique, des ressources humaines, du journalisme. Pour en savoir plus : http://doubleslicences.parisnanterre.fr

## Les modalités d'examen des vœux

#### Les modalités d'examen des voeux

La CEV de la double licence philosophie/droit de l'université Paris Nanterre est composée de quatre enseignants titulaires, deux par matière. Ces derniers, lors d'une réunion préparatoire, ont déterminé, à partir du cadrage national des attendus pour chacun des deux versants disciplinaires, leurs propres exigences locales.

La bi-licence philosophie/droit de l'université Paris Nanterre donnant à chaque étudiant un double titre, il a en particulier été ajouté aux qualités requises (on rappelle ici brièvement : facilité d'expression écrite et orale, aptitude à l'analyse et à la synthèse des textes, esprit logique et aisance dans le raisonnement conceptuel, ouverture au monde et curiosité intellectuelle, intérêt pour le monde contemporain, bonne connaissance d'au moins une langue étrangère) une capacité marquée d'autonomie, d' organisation et de perseverance dans le travail. La charge de travail importante générée par une double-licence, tout particulièrement dans deux disciplines requerant par leur nature même un gros effort d'absorption de textes, de concepts et de raisonnements, ne saurait être ignorée : elle est un elément determinant du profil souhaite des étudiants.

Il a donc été tenu particulièrement compte de cela, quelle que soit la forme dans laquelle cette aptitude pouvait s'exprimer : d'excellents resultats scolaires (c'est-à-dire la capacité à mener de front, et avec un grand profit, l'apprentissage de matières variées) ; le suivi, parallèlement au parcours scolaire, de matières extracurriculaires ou d'activités requerant un investissement horaire important ; un engagement civique consequent... Dans certains cas, la très forte motivation exprimée par l'étudiant, quand elle était personnelle ou intervenait au terme d'un parcours singulier qu'il nous semblait juste de valoriser, a également represente un elément déterminant de l'appreciation des candidatures. Aucun profil, fut-il atypique, n'a été écarté. Il a simplement été difficile de prendre en considération des dossiers provenant de filières pré-bac dans lesquelles l'enseignement de la philosophie n'était pas prevu : cette absence totale de formation initiale en philosophie est en effet difficilement compatible avec l'intensité d'un parcours de Licence en philosophie, qui requiert dans tous les cas une certaine pratique de la méthodologie et des textes ; et si une intense « remise à niveau » est toujours possible, elle est de fait rendue difficilement envisageable par la très grande quantité de travail qu'une double formation de Licence (et philosophie et en droit) implique dans tous les cas par ellemême.

Aux candidats etrangers, il a été demandé une connaissance du français attestée au moins égale au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Du point de vue quantitatif, les eléments retenus ont été tout à la fois les notes des bulletins et celles du bac français (ou celles du bac dans son entier pour les candidats dejà bacheliers, en particulier pour les candidatures de reórientation), avec une insistance toute particulière pour les résultats en philosophie (puisque c'est une manière curriculaire déterminante pour la bilicence envisagée), les notes obtenues en français (qui disent à leur manière l'aisance d'expression, à l'écrit et/ou à l'oral), en mathématiques et/ou en latin/grec (pour l'aptitude logique), en histoire et/ou en geographie, en sciences économiques et sociales, en science politique, en DGEMC et en langue(s) vivante(s) (pour la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit et l'intérêt pour le monde contemporain).

Cette prise en compte a bien entendu été modulée selon la spécificité des filières dont provenaient les candidats. Il n'a pas été établi de hiérarchie entre ces filières, à condition qu'elles présentent toutes, quel qu'en soit le volume horaire hebdomadaire, un enseignement en philosophie.

Les évaluations de langue n'ont pas fait l'objet d'un traitement séparé.

Dans la Fiche Avenir, les eléments retenus comme pertinents ont été: 1) l'appréciation du professeur principal (sur deux points essentiels : l'autonomie et la méthode de travail) ; 2) l'avis saisi par le chef d'établissement.

Du point de vue qualitatif, une attention très soutenue a été accordée au projet de formation motivé exprimé par les candidats (la CEV y a souvent trouvé des indications précieuses relatives aux motivations mises en avant, à la singularité de leurs parcours, dans certains cas au futur professionnel parfois déjà envisage); de la même manière, il a été tenu compte de la totalité des eléments extra-scolaires (activités péri- scolaires ou associatives, intérêt pour des questions spécifiques, singularité de parcours scolaires complexes ou atypiques, etc.) susceptibles de valoriser un profil et témoignant d'un engagement ou d'une ténacité particuliers.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

#### Enseignements de la session et conseils aux candidats

La CEV de la bi-licence philosophie/droit a été, pour la troisième année consécutive, surprise de la qualité des dossiers. Elle a apprécie le soin avec lequel les candidats ont présenté leur parcours, et les en remercie. Elle attire cependant l'attention sur les points suivants :

- aucun candidat ne peut se voir reprocher le fait de ne pas avoir une idée exacte de ce que sera son parcours professionnel (à moins que, comme cela s'est vérifie dans certains cas, on ait la connaissance et l'envie précise d'un métier spécifique, d'un type d' activité ou d'un domaine d'intervention particuliers). Il n'est donc pas nécessaire de se réfugier dans des banalités convenues ou des clichés très vides (que l'on a parfois trouvés assez systématiquement). En revanche, une exposition claire des raisons pour lesquelles on choisissait la bi-licence philosophie/droit, quand elle était réellement personnelle, a été très appréciée.
- le projet de formation motivé à joindre au dossier de candidature n'est pas une lettre de motivation destinée à une entreprise. Elle devrait normalement permettre à la CEV de comprendre le profil de l'étudiant : non seulement sa solidité scolaire mais son intérêt pour les disciplines choisies, et sa détermination et son engagement à entrer dans une filière selective exigeant davantage de travail qu'une licence simple.
- tous les eléments des parcours scolaires, y compris les plus atypiques, ont été évalués avec la même attention seule exigence indérogeable : que la formation dans le secondaire ait inclus un enseignement de philosophie.
- de la même manière, les éventuelles activités en dehors du cursus scolaire ont été considérées quand elles disaient à leur manière l'assiduité, la persévérance, la régularité dans l'effort, la détermination, l'autonomie ; ou, bien dans un autre registre, la curiosité intellectuelle, l'intérêt pour le monde contemporain, l'attention aux autres, etc. Le fait de ne pas avoir d'activités en dehors de la formation proprement scolaire n'a toutefois jamais été considéré comme un élément négatif : on peut tout à fait donner preuve de son assiduité et de sa détermination à réussir, de sa curiosité et de son ouverture au monde, à partir de sa propre scolarité.
- la CEV exprime encore ue fois une grande réserve à l'égard de candidatures de « réorientation » insuffisamment motivées, ou dont la logique lui échappe : pourquoi demander par exemple à intégrer une bi-licence philosophie/droit quand on a dejà fait une première année de droit (licence simple) en obtenant des résultats très fragiles, voire mauvais ? Les erreurs d'orientation existent : elles peuvent tout à fait prises en considération, à condition qu'elles soient expliquées, que le choix de la bi-licence philosophie /droit soit réellement justifié, et qu'il soit cohérent.

- la CEV a parfois été étonnée par certaines candidatures dont les résultats en philosophie en terminale étaient catastrophiques (on rappelle que la bi-licence correspond à un programme de licence entier en philosophie et en droit : chacune des deux matières donne lieu à un programme de formation complet).
- pour éviter de pénaliser les elèves dont les mauvaises moyennes (en particulier en philosophie) auraient simplement été l'effet d' une notation plus dure, la CEV a systématiquement comparé les notes obtenues par les candidats à la moyenne obtenue par la classe. On encourage fortement les collègues du secondaire à mentionner une telle moyenne de classe sur les bulletins (c'est en général le cas), pour permettre une meilleure évaluation du profit scolaire des candidats.
- attention, enfin, aux candidatures choisissant la bi-licence « par dépit », comme second ou troisième choix, parce que la formation réellement désirée était impossible (« J'aurais voulu faire une CPGE commerciale parce que je veux faire du marketing mais je n'ai pas été pris, je postule donc chez vous »). La bi-licence philosophie-droit est exigeante, elle doit correspondre à un choix réel.

De manière générale, la CEV de la bi-licence philosophie/droit veut réaffirmer ici sa grande bienveillance : tous les dossiers de candidature ont été attentivement considérés, des parcours les plus classiques aux parcours les plus atypiques. Il n'en reste pas moins que l'exigence d'un engagement fort et d'une solidité (dans certains cas : d'une maturite) des apprentissages dejà réalisés demeure déterminante.

On avait signalé l'année dernière un point spécifique: il était nécessaire que les candidats (et leurs professeurs) prennent garde à ne pas rompre la condition d'anonymat à laquelle toute candidature doit obeir (donc: pas de nom, d'adresse ou de teléphone dans les projets de formation motives; et, de la même manière, pas de nom dans les bulletins scolaires ou dans l'appréciation du conseil de classe). Cette année, un grand merci aux candidats et aux collègues du secondaire pour avoir respecté cette consigne juridiquement importante.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la	Eléments pris en compte	Degré d'importance des
		commission d'examen des	pour l'évaluation des critères	critères
		voeux		

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	"Les résultats académiques doivent être solides. Ils doivent témoigner d'un bon niveau général et d'une solidité des acquis lors des années de lycée. On considèrera en particulier les notes en philosophie (puisque c'est une matière curriculaire déterminante pour la bi-licence envisagée: c'est un critère essentiel), les notes obtenues en français (qui disent à leur manière l'aisance d'expression, à l'écrit et/ou à l'oral), en mathématiques et/ou en latin /grec (pour l'aptitude logique), en histoire et/ou en géographie, en sciences économiques et sociales, en science politique, en DGEMC et en langue(s) vivante(s) (pour la curiosité intellectuelle, l'ouverture d'esprit et l'intérêt pour le monde contemporain). Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau B2 est exigé."	Pleinement correspondants aux critères généraux définis.	"Les notes des bulletins de Première et de Terminale en: Philosophie (essentiel) Français (très important) Histoire et/ou géographie (très important) Langue vivante (très important) Le cas échéant : sciences économiques et science politique, DGEMC, mathématiques, latin/grec (important) Cette prise en compte appelle bien entendu à être modulée selon le jeu des options prises par les candidat.e.s. Les notes du bac anticipé (ou cellesdu bac dans son entier pour les candidats déjà bacheliers, en particulier pour les candidatures de réorientation). Le niveau B2 en langue française attesté par un certificat (pour les candidats étrangers)"	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	"Autonomie, organisation et persévérance dans le travail. Aptitude à absorber une charge importante de travail. Goût pour la lecture et capacité de synthèse."	La bi-licence philosophie /droit de l'université Paris Nanterre donnant à chaque étudiant un double titre, il a en particulier été ajouté aux attendus nationaux l' exigence d'une capacité marquée d'autonomie, d' organisation et de persévérance dans le travail. La charge de travail importante générée par une double-licence, tout particulièrement dans deux disciplines requérant par leur nature même un gros effort d' absorption de textes, de concepts et de raisonnements, ne saurait être ignorée : elle est un élément déterminant du profil souhaité des étudiants. Dès lors, une aptitude à la lecture et une faculté d' analyse et de synthèse des textes est considérée comme importante.	"Les appréciations des bulletins scolaires de Première et de Terminale (essentiel) La Fiche Avenir, dont les éléments retenus comme pertinents sont : 1) l'appréciation du professeur principal (sur deux points essentiels : l'autonomie et la méthode de travail) ; 2) l'avis saisi par le chef d'établissement (Important)"	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	"Sont pris en considération non seulement tous les éléments qui disent à leur manière l'assiduité, la persévérance, la régularité dans l'effort, la détermination, l'autonomie, mais la curiosité intellectuelle, l'écoute, l' intérêt pour le monde contemporain, l'attention aux autres. "	Pleinement correspondants aux critères généraux définis.	"Appréciations des bulletins (Très important) Fiche Avenir (appréciation du professeur principal) (Important) Projet de formation motivé (mention d'éventuelle activités extra-scolaires)"	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	" La connaissance de la formation et la cohérence du projet sont considérées comme essentiels. De manière plus générale, il est important que les candidats montrent leur conscience de ce qu'ils postulent à une double formation et sont prêt à en accepter la charge de travail."	Une attention très soutenue est accordée au projet de formation motivé joint par les candidats à leur dossier. La connaissance de la formation et la cohérence du projet sont considérées comme essentiels dans le cas de candidatures à la réorientation. De manière plus générale, il est important que les candidats montrent leur conscience de ce qu'ils postulent à une double formation (il ne s'agit pas d' une licence en philosophie, ni d'une licence en droit, mais d' une double licence).	"Lettre du/de la candidat.e (projet de formation motivé) "	Important

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	"Il est tenu compte de la totalité des éléments extrascolaire, mais aussi de la singularité de parcours scolaires complexes ou atypiques, témoignant d'un engagement ou d'une ténacité particuliers. Le fait de ne pas avoir d'activités extra-scolaires n'est toutefois pas considéré comme un élément négatif : on peut donner preuve de son assiduité et de sa détermination à réussir, de sa curiosité et de son ouverture au monde, à partir de sa propre scolarité."	Critères pleinement correspondants aux critères généraux définis.	Lettre du/de la candidat.e (projet de formation motivé) (mention d'éléments permettant la singularisation de la candidature).	Important

## Signature:

Philippe GERVAIS-LAMBONY, Président de l'etablissement Université Paris Nanterre